

Rémunération des dirigeants

Rémunération au titre de l'exercice 2012

Le Conseil d'administration, réuni le 27 février 2013, a arrêté, sur proposition du Comité des mandataires et des rémunérations, la part variable à verser au titre de l'exercice 2012 à Monsieur Hubert Sagnières, Président-Directeur général.

Pour rappel :

- la part variable cible (objectifs atteints à 100 %) au titre de l'exercice 2012 est égale à 800 000 €. En fonction du degré de réalisation des objectifs, cette part variable peut varier de 0 à 1,5 fois le montant cible soit entre 0 euro et 1 200 000 euros.
- La part variable au titre de l'exercice 2012 était basée pour 85 % sur des objectifs financiers et pour 15 % sur des objectifs personnels avec la décomposition suivante :
 - 40 % sur un objectif de bénéfice net par action retraité avec, en cas de fort dépassement de l'objectif, un plafond situé à 68 % ;
 - 30 % sur un objectif de croissance organique avec, en cas de fort dépassement de l'objectif, un plafond situé à 51 % ;
 - 15 % sur un objectif de croissance par acquisition, sans possibilité de dépassement ;
 - 15 % sur 3 objectifs personnels liés à la stratégie de l'entreprise, sans possibilité de dépassement.

Après examen de la réalisation desdits objectifs, il ressort que la part variable de Monsieur Hubert Sagnières s'établit à 123 % du montant cible soit 984 000 euros.

Pour mémoire, le taux de réalisation des objectifs était de 131 % au titre de l'exercice 2011 et 134 % au titre de l'exercice 2010.

Le tableau ci-après récapitule les rémunérations perçues au titre de l'exercice 2012 par Monsieur Hubert Sagnières :

	Hubert Sagnières Président-Directeur général
Rémunération fixe	800 000 €
Rémunération variable due au titre de 2012	984 000 €

Le tableau ci-après donne le détail du calcul de la part variable 2012 :

P			R		P x R	P x R x cible en €
Poids	Nature	Echelle d'évaluation	% réalisation	% réalisation pondéré	Réalisation en montant	
40%	BNPA retraité	0% à 170%	128%	51,0%	408 000 €	
30%	Croissance organique	0% à 170%	141%	42,0%	336 000 €	
15%	Croissance par acquisition	0% à 100%	100%	15,0%	120 000 €	
15%	Facteur personnel	0% à 100%	100%	15,0%	120 000 €	
100%				123,0%	984 000 €	

Rémunérations 2013

Le Conseil d'administration a décidé, sur proposition du Comité des mandataires et des rémunérations, lors de sa réunion du 27 février 2013, de maintenir les critères utilisés pour la rémunération variable de l'exercice 2012 mais d'en modifier la pondération de la manière suivante : la part variable sera assise pour 80 % sur des objectifs financiers (40 % sur un objectif de BNPA retraité, 30 % sur un objectif de croissance organique et 10 % sur un objectif de croissance par acquisition) et pour 20 % sur 4 objectifs personnels liés à la stratégie de l'entreprise. Le niveau de réalisation requis pour ces objectifs a été établi de façon précise et rigoureuse mais ne saurait être rendu public pour des raisons de confidentialité : Essilor International étant une société cotée et « pure player » (contrairement à ses concurrents), il apparaît préjudiciable, pour la bonne exécution de la stratégie, de communiquer ces éléments de mesure d'évaluation de la performance future.

Pour rappel, le Conseil d'administration, réuni le 27 novembre 2012, a décidé, sur proposition du Comité des mandataires et des rémunérations, de reconduire en 2013 la rémunération fixe et la rémunération variable de l'exercice 2012 de Monsieur Hubert Sagnières (respectivement 800 000 € pour la rémunération fixe et 800 000 € pour la rémunération variable).

Il est précisé que le Conseil d'administration a disposé d'une étude comparative, réalisée par un cabinet indépendant spécialisé dans les études de rémunération des dirigeants. L'étude portait sur les rémunérations des Présidents-Directeurs généraux de groupes industriels français du CAC 40 et du Next 20 avec une capitalisation et/ou un chiffre d'affaires comparables à ceux d'Essilor International.

Le tableau ci-après récapitule les rémunérations (fixe et variable cible) 2012 et 2013 de Monsieur Hubert Sagnières :

	2012	2013
Rémunération fixe	800 000 €	800 000 €
Rémunération variable cible au titre de l'exercice	800 000 €	800 000 €

A propos d'Essilor

Essilor est le numéro un mondial de l'optique ophtalmique. De la conception à la fabrication, le groupe élabore de larges gammes de verres pour corriger et protéger la vue. Sa mission est de permettre à toute personne dans le monde d'avoir une bonne vision grâce à des verres adaptés à ses besoins. Ainsi le groupe consacre environ 150 millions d'euros par an à la recherche et au développement pour proposer des produits toujours plus performants. Les marques phares sont Varilux[®], Crizal[®], Definity[®], Xperio[®], Optifog[™] et Foster Grant[®]. Essilor développe et commercialise également des équipements, des instruments et des services destinés aux professionnels de l'optique.

Essilor a réalisé un chiffre d'affaires net consolidé de près de 5 milliards d'euros en 2012 et emploie environ 52 600 collaborateurs. Le groupe, qui déploie ses activités dans plus d'une centaine de pays, dispose de 22 usines, plus de 400 laboratoires de prescription et centres de taillage-montage ainsi que plusieurs centres de recherche et développement dans le monde.

Pour plus d'informations, visitez le site www.essilor.com.

L'action Essilor est cotée sur le marché Euronext à Paris et fait partie des indices EuroStoxx 50 et CAC 40.

Codes : ISIN : FR0000121667 ; Reuters : ESSI.PA ; Bloomberg : EI:FP.

Relations Investisseurs et Communication Financière

Tél. : 01 49 77 42 16